

FE
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-335 DU 4 AOUT 1998

portant nomination de Monsieur Francis
AMOUSSOU en qualité de directeur de
l'administration.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n° 97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de
l'administration territoriale ;

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de
l'administration territoriale ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 22 juillet 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Francis AMOUSSOU est nommé directeur de
l'administration du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration
territoriale.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,

Daniel TAWEMA

Le Ministre des Finances,

Abdoulaye BIO TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 MISAT 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1.